

N°15-02-05

L'an deux mil quinze, le jeudi 12 février à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 5 février 2015.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; LHERMITTE M.P. ; PIRET R. ; POULAIN P. ; RITAINE E. ; DE JONGHE N. ; DOURIEZ D. ; DELRUE J. ; DEGREMONT F. ; BERQUEZ M.L. (pouvoir de V WESTENHOEFFER) ; BOIN E. ; Messieurs PRUVOST M. ; DEVIGNE A. ; ALLOUCHERY J.M. ; BOUFFART J. ; DEVIGNE E. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; CRETON S. ; GARENAUX M. ; BRUGGEMAN M. ; DELATTRE J. ; SAGNIER F. ; MONFAIT D. ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; LANCE R. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; CORDIER A. ; BACQUET J. (pouvoir de D. BEE) ; GALLET J.M. ; DENUNCQ R. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G.

Absents excusés :

Madame CARVALHO H. ; WESTENHOEFFER V. (donne pouvoir à ML BERQUEZ).
Messieurs VASSEUR C. ; DUWAT A. ; GUILLEMANT S. ; CROQUELOIS J.M. ; CHARLEMAGNE V. ; EVRARD D. ; DEVIGNE G. ; BEE D. (donne pouvoir à J. BACQUET).

Absente :

Madame LEMAIRE C.

Madame Marie-Laurence BERQUEZ est élue secrétaire.

OBJET : CREATION D'INFRASTRUCTURES DE RANDONNEES SUR LE TERRITOIRE
DE LA CCPL – DETR 2015 – PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : Christian TELLIER

Le conseil communautaire, par délibération n° 14-06-54 du 24 juin 2014, a décidé de confier à l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région de Saint-Omer la réalisation d'un schéma stratégique Sports de Nature afin de créer des infrastructures nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie "sports de nature".

Afin d'accompagner ce projet, il propose que la Communauté de Communes sollicite le soutien de l'Etat par l'intermédiaire de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) comme l'y autorise la loi de finances.

Le montant total de l'opération est de 161.273,33 € HT.

Le Président demande au conseil communautaire :

- D'approuver le plan de financement de l'opération,
- De décider de solliciter l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'obtention d'une aide de 32.254,67 € (20%)
- De l'autoriser à faire toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cette aide financière et d'autres aides potentielles,
- De l'autoriser à mettre en œuvre les procédures et les documents permettant l'aboutissement du projet.

Le plan de financement pour la création de sentiers de randonnées sur l'ensemble du territoire de la CCPL s'établit comme suit :

DEPENSES		RESSOURCES		%
	Montant H.T.		Montant	
<u>Travaux d'aménagement</u>				
<u>1.Pratiques physiques et sportives de Pleine Nature</u>				
	73 500,00 €	DETR	32 254,67 €	20
<u>2.Randonnées</u>				
	87 773,33 €	Conseil Général	48 382,00 €	30
		Sous-total subventions	80 636,67 €	
Sous-total	161 273,33 €			
<u>Autres</u>				
		Fonds propres	80 636,67 €	50
		Emprunts		
TOTAL GENERAL	161 273,33 €	TOTAL GENERAL	161 273,33 €	100

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 1 abstention et 48 voix POUR, **ACCEPTE** les dispositions énoncées ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le Président.



Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20150212-15-02-05-DE
Date de télétransmission : 19/02/2015
Date de réception préfecture : 19/02/2015